

CHAMPIONNAT DE LIGUE 2017



LIGUE GRAND EST DE KARTING

Validé FFSA le 13/01/2017 No CK16

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** Les Ligues de Karting (LK) organisent, avec le concours de la FFSA, leur Championnat de Ligue de Karting. Les LK sont responsables de l'organisation de leur Championnat. Ce Championnat se déroule en une série d'épreuves dont le nombre est déterminé par la LK sur une période allant de février à fin octobre (minimum 3 épreuves). Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve. Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique National sans dérogation.
- 1.2.** Les LK devront établir un règlement du Championnat de Ligue, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront être terminées pour **le 4 juin 2017**.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat de Ligue. Les LK qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la LK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.
- 1.4.** En 2017 la ligue Grand Est organise son championnat régional sur 6 courses et un challenge des clubs.
- 1.5.** Les catégories retenues sont:
- ✓ Minime
 - ✓ Cadet
 - ✓ Nationale - X30 junior - OKJ
 - ✓ Rotax - Rotax master - X30 senior - X30 master - OK
 - ✓ KZ2 - KZ2 master - KZ2 gentleman
 - ✓ Open

ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

08.09 AVRIL (qualif)	MIRECOURT	ASK LORRAINE-KART
29.30 AVRIL (qualif)	LOMMERANGE	ASK LOMMERANGE
20.21 MAI	MULHOUSE	ASK PEUGEOT-CITROEN
03.04 JUIN (qualif)	LOMMERANGE	ASK LOMMERANGE
02.03 SEPTEMBRE	MIRECOURT	ASK BOUZONVILLE
30.01 SEPT/OCTOBRE	BIESHEIM	ASK HAGUENAU

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

3.1.1. Le Championnat de Ligue sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2017, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la LK ou de la Ligue de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

3.2.3. Un pilote qui change de LK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre LK.

3.2.4. Qualification aux Championnats de France Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master et X30 Senior/X30 Master.

3.2.4.1. Le Championnat de Ligue est qualificatif pour les Championnats de France Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master.

La qualification pour les Championnats de France Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat de Ligue.

Par ailleurs, chaque Président de LK disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue n'ayant pas participé à tout ou partie des 3 épreuves qualificatives du Championnat de Ligue, souhaitant s'inscrire au Championnat de France.

Dans le cadre des Championnats de France Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master, la liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats de Ligue devra être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au mardi 12 juin 2017.**

3.2.5. L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour toutes les catégories fédérales et reste à la discrétion de la LK pour les autres catégories.

3.3. ENGAGEMENTS

3.3.1. Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

Catégories Cadet, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Rotax Max/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par leur Président de LK.

Catégorie Nationale :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invité par leur Président de LK.

3.3.2. Pour chaque épreuve du championnat, les pilotes devront s'inscrire par mail via le site de la Ligue **8 jours avant la date de l'épreuve. Le montant de l'engagement sera de 100 euros et de 50 euros pour les Minimes.**

- 3.3.3 Lors de son premier engagement de la saison chaque pilote se verra attribuer un numéro de course qu'il conservera toute la saison. La ligue fournira les numéros autocollants une seule fois.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. **MATERIEL ADMIS**

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minimale et Cadet. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur non plombé, en catégorie Nationale. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs en catégorie KZ2, OK, OKJ et Open.
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2017 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. **PNEUMATIQUES**

Pour toutes les catégories les pneus seront achetés par la ligue, payés par le pilote, distribués en parc fermé après tirage au sort.

4.2.1. Minimale - Cadet

1 train pour les 3 premières courses et 1 train pour les trois dernières courses

Nationale

1 train slick et 1 train pluie par course

KZ2 - OK - OKJ - Open

1 train slick et 1 train pluie par course

Coupes de Marque

Le règlement 2017 de la Coupe de marque sera appliqué.

Pour toutes les catégories, en cas de problème un pneu d'occasion pourra être utilisé après autorisation du contrôle technique.

- 4.2.2. Tous les pneus devront être munis d'un code barre et enregistrés par le contrôle technique avant chaque épreuve. Ils seront contrôlés avec les appareils type CIK à tout moment de l'épreuve.

4.3 **CARBURANT**

Toutes les catégories devront utiliser l'essence type **SP98** achetée dans une station désignée par l'organisateur.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. **GENERALITES**

- 7.1.1. Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. **EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 MASTER/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX MAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER.**

Les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. **Principe de déroulement**

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à la capacité de la piste, chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil de la piste, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. **Longueur des courses**

Manches qualificatives :	10 km par temps sec 8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec 14 km par temps de pluie

7.2.3. **Essais chronométrés**

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

7.2.4. **Manches qualificatives**

7.2.4.1. **Création des séries**

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...

7.2.4.2. **Places de départ pour les manches qualificatives**

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. **Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)**

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
		B contre D	C contre E	

7.2.5. **Pré-finale**

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. **Finale**

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT DE LIGUE

Dans le cadre des épreuves du championnat de la Ligue chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

40 points au 1 ^{er}	28 points au 7 ^{ème}	22 points au 13 ^{ème}	16points au 19 ^{ème}
36 points au 2 ^{ème}	27 points au 8 ^{ème}	21 points au 14 ^{ème}	15points au 20 ^{ème}
34 points au 3 ^{ème}	26 points au 9 ^{ème}	20 points au 15 ^{ème}	14points au 21 ^{ème}
32 points au 4 ^{ème}	25 points au 10 ^{ème}	19 points au 16 ^{ème}	13points au 22 ^{ème}
30 points au 5 ^{ème}	24 points au 11 ^{ème}	18points au 17 ^{ème}	12points au 23 ^{ème}
29 points au 6 ^{ème}	23 points au 12 ^{ème}	17points au 18 ^{ème}	11points au 24 ^{ème}
Ainsi de suite et 1 point au-delà du 31 ^{ème}			

Le classement final du championnat sera établi en additionnant au maximum les 10 meilleurs résultats (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale et en finale) obtenus durant les 6 épreuves.

Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra pas être décompté.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.2. CHALLENGE DES CLUBS

Pour établir le classement du challenge des clubs, il sera totalisé les points obtenus au championnat de la CRK par le jeune (mini-kart, minime, cadet) ayant marqué le plus de points et par les deux meilleurs marqueurs parmi les autres pilotes de chaque club

9.3. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

Conformément au CSI, tout pilote ou accompagnateur portant atteinte au bon déroulement d'une épreuve ou à l'image de la CRK, sera exclu de la totalité du championnat. Les propos diffamatoires et injurieux sur les réseaux sociaux et ailleurs seront également sanctionnés.

ARTICLE 10. PRIX

Les récompenses seront offertes par la Ligue.

Pour chaque épreuve l'ASK organisatrice versera une cotisation de 5 euros par pilote inscrit

Championnat de la Ligue

Un trophée aux trois premiers de chaque catégorie et à tous les pilotes minime et cadet.

Une prime sera attribuée aux trois premiers de chaque catégorie ayant compté au moins six pilotes classés au championnat. Cette prime sera divisée par deux dans les catégories comprenant moins de six pilotes.

Cette prime ne sera donnée qu'aux pilotes présents lors de la remise des prix.

Challenge des clubs

Un trophée au club vainqueur.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. **RAPPORT DE CLOTURE**

Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.